

TENUE PROFESSIONNELLE DE LA FILIÈRE DES MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE



Une tenue correcte et professionnelle est exigée tous les jeudis.

Dans tous les cas une hygiène irréprochable est indispensable.

Principe : Chaque jeudi, tous les élèves des classes de Commerce devront être habillés en « tenue professionnelle » toute la journée (sauf pour les cours d'EPS).

Objectif : Habituer les élèves à se vêtir de manière professionnelle en vue des stages à venir, des participations à divers événements et de leur future insertion dans la vie active.

Tenues non autorisées

- Pantacourts
- Shorts
- Chaussures de sport, tongs et claquettes
- Jeans ou pantalons troués, rapiécés, effrangés...
- Décolletés plongeants, nombril à l'air, jupes trop courtes, vêtements transparents
- Casquettes, Bobs.

Description d'une « Tenue professionnelle »

- ✓ Maquillage discret et coiffure soignée
- ✓ Costumes pour les garçons (Costumes dépareillés autorisés)
- ✓ Tailleurs pour les filles (jupe pas trop courte minimum 2 cm au-dessus du genou ou pantalon)
- ✓ Chemises et chemisiers
- ✓ Chaussures de ville (pour les filles, hauteur de talons 5 cm maximum)

Nous vous rappelons qu'un tailleur ou un costume est obligatoire pour la journée professionnelle.

Chaque professeur se réserve le droit de juger de la conformité de la tenue et d'accepter ou non l'élève.

Ce document doit être complété, signé et remis au professeur principal le jour de la rentrée.

NOM :

PRÉNOM :

Classe :

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :